

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL 2021.024

Marmande le 23 mars 2021

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 22 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 mars 2021 s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à 18 heures 30, en présentiel à la Maison de quartier de Beyssac, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, PREVOT Jérémie, BENQUET Daniel

Pouvoirs : de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PORTMANN Pascal à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Alain LE BRIS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise qu'il dispose de six pouvoirs de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PORTMANN Pascal à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

En préambule, M. Le Maire fait état des dégâts spectaculaires de la crue. Entre la voirie et les digues, les travaux s'élèvent à plus de 6 millions d'euros. Le Président de VGA s'attèle à trouver des solutions, des dons pour alléger le montant des factures. Pour Marmande, le montant des dégâts s'élève à environ 350 000 €.

M. Le Maire revient sur la crise sanitaire. Les nouvelles mesures gouvernementales ne nous impactent pas. Il souligne que l'on gagne une heure sur le couvre-feu. Il rappelle qu'il faut toujours être vigilant, respecter les gestes barrières en attendant les bienfaits de la campagne de vaccination.

Il précise que dans notre ville le port du masque est une mesure assez bien respectée.

Le centre de vaccination a vu une forte remontée de sa dotation. Il a interpellé le préfet sur le fait que si on restait à un tel taux de doses la situation n'évoluerait pas. Depuis, on est passé à 200 doses par jour. Les équipes hospitalières ont lancé la procédure de rappel.

Arrivée de M. Milhac à 18h50.

Ils ont reçu la visite de M. Le Préfet et du directeur départemental de l'ARS.

M. Le Maire est allé avec Gilles Masson sur place pour préparer l'aménagement du site qui doit être mis à disposition du Festival lyrique durant trois semaines cet été si cela peut avoir lieu.

Les centres de vaccination sont ouverts à tous.

Il explique qu'il est cependant pour lui inconcevable qu'une personne de Saint Sauveur de Meilhan aille à Agen pour se faire vacciner. C'est pourquoi il a demandé une augmentation des doses de vaccin. VGA en a fait de même.

Il salue l'engagement du directeur de l'hôpital et remercie également les services.

Malgré la crise sanitaire, M. Le Maire explique qu'ils avancent sur les projets.

Les projets Cesame, le Pacte alimentaire, les projets économiques, les projets de développement territorial, ont pu être présentés à la Région, (à Monsieur Alain Rousset) qui apporte son soutien. Il a également pu obtenir la visite du Président de la Région chez Creuset - CSA.

Arrivée de M. Calzavara à 18H52.

M. Le Maire souligne qu'avec le dossier « Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur », la ville entend prendre sa place dans le soutien de la Jeunesse.

M. Le Maire souligne la note printanière Place Clémenceau avec l'installation d'un jardin éphémère.

Cela donne une idée de ce que peut être une ville fleurie. Il remercie tous les agents du service espaces verts pour cette impulsion.

Dossier n°1 Présentation Plan Vélo

M. Dubrana présente le dossier. Il remercie les techniciens G. Saint André, A. Gaillard et le chef de projet Laurent Brosolo (présent au comité technique de VGA).

Comme annoncé dans le rapport d'orientations politiques, la ville de Marmande souhaite mettre en place une action prioritaire pour 2021 le lancement du plan vélo, qui s'inscrit dans le schéma directeur de Val de Garonne Agglomération avec de grands enjeux :

- La connexion à la voie verte,
- La connexion réussie avec les communes limitrophes.
- Le pôle d'échange multimodal

Le vélo offre une alternative à la voiture sur de nombreux trajets et apporte une contribution à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques s'inscrivant ainsi dans le Plan climat-Air-Energie territorial.

Il vise à faciliter les déplacements du quotidien concernant les trajets domicile – travail, domicile – écoles, et les loisirs et tourisme.

Un diagnostic de l'existant a été établi :

- Les zones de rencontre
- Les pistes dédiées
- Les voies vélo tracées au sol

Soit 11 Kilomètres existants.

Un dysfonctionnement est à noter : aucune uniformisation sur la signalisation.

De même un diagnostic des points critiques a été dressé :

- Les boulevards
- Passage sous la voie ferrée (Deluns-Montaud)
- Traversée du pont suspendu

- Route de Bordeaux
- Route de Tonneins
- Accès aux établissements scolaires
- Les pistes non dédiées pour vélo
- La RD 708 (trafic important)
- La rue Creuzet

D. Dubrana fait état des projets :

- Le prolongement de l'avenue Fleming – Hessel
- Le pôle d'échange Multimodal (PEM)
- Les boulevards
- Le schéma directeur vélo de V G A
- La visibilité des zones de rencontre
- Le stationnement

La bonne méthodologie est l'équipement et le stationnement en premier lieu.

- 1) Equiper – Aménager
- 2) Animer – Valoriser
- 3) Encourager

Il précise que le matériel existant est vieillissant et inadapté.

Actuellement on compte une centaine de places à une vingtaine d'endroits différents sur la ville.

D. Dubrana explique que leur choix se porte sur un équipement rapide à installer, démontable, réparti sur tout le territoire, lieux sportifs, établissements scolaires.

Il souligne qu'ils sont sollicités par les commerçants pour une installation rapide. Les clients appuient en effet leurs vélos sur leurs vitrines.

M. Calzavara intervient. Elle souligne qu'en commission urbanisme à la demande de M. Milhac, elle avait validé ce plan vélo pour le changement du mobilier. Elle est surprise par la vacuité du dossier. Elle rappelle qu'en 2018, la précédente mandature avait déjà présenté un plan vélo.

Elle regrette l'absence d'échéancier, de plan de financement, et de présentation du plan existant.

Leur plan vélo avait été conçu pour sensibiliser nos concitoyens aux bienfaits de l'activité physique liés à la pratique du vélo mais surtout comme un outil de développement et d'attractivité du territoire. L'idée était de préparer une ville accueillante afin d'attirer de nouveaux habitants. Ils n'avaient pas oublié le tourisme vert.

Elle souligne que tout cela n'apparaît pas dans le projet global.

Arrivée de Marie – Catherine Ballereau à 19h10.

D. Dubrana explique qu'il est très difficile d'obtenir un document du plan existant. Il a fallu faire un inventaire. Il précise que le plan de la précédente mandature était faux. Une mise à jour était nécessaire pour obtenir des documents fiables.

V. Pérali souligne que le plan date de 2015 il est donc évident qu'il a évolué mais de là à dire qu'il est faux, elle n'est pas d'accord. Il est nécessaire selon elle de le réactualiser.

Elle souligne que l'opposition ne dispose pas en sa possession des mêmes documents présentés ce soir.

En effet, il leur a été expliqué qu'ils devaient délibérer sur une concertation, sur les emplacements de parcs vélos et ce soir il leur est demandé d'approuver le plan vélo. Elle juge que le plan vélo ne se limite pas aux emplacements vélo. Elle considère qu'il y a d'autres points délicats à soulever.

Face au manque d'exposition réelle du plan vélo l'opposition va s'abstenir.

D. Dubrana explique que le plan de toutes les pistes cyclables doit être réactualisé et ceci est expliqué dans la méthodologie. Il précise que le plan sera travaillé en concertation.

V. Pérali souligne que l'opposition ne peut pas approuver un plan sans exposition réelle. Elle considère qu'un plan vélo comprend l'aménagement dans toute sa complexité pas seulement le stationnement. Ils ne peuvent approuver un plan qui n'est pas présenté dans sa totalité.

S. Borderie intervient et explique qu'il n'est pas question aujourd'hui d'inscrire les cheminements du plan vélo. Il s'agit de la méthodologie. Loin d'eux l'idée de dire que rien n'avait été fait. Cependant de nombreuses pistes cyclables ne sont pas règlementaires. La volonté de la majorité est de reprendre depuis le début. Il faut dans un premier temps travailler sur la méthodologie. Le stationnement en fait partie et il est évident que par la suite un travail sera fait sur les différents cheminements, comment les Marmandais doivent s'approprier les pistes cyclables.

M. Le Maire explique qu'ils commencent par un constat, un diagnostic de l'existant. Pendant leur campagne ils avaient testé les pistes cyclables et avaient relevé les problèmes de stationnement qu'il considère comme un véritable frein quant à l'usage du vélo.

Il partage le point de vue de M. Calzavara concernant l'attractivité du territoire mais l'objectif premier est de faciliter les déplacements du quotidien concernant les trajets domicile – travail (un point d'attractivité pour les populations urbaines).

A la remarque de M. Calzavara « la précédente mandature l'avait déjà fait » M. Le Maire souhaite répondre.

L'avenue Fleming (inaugurée sans leur présence) n'est pas achevée. Les pistes ne sont pas règlementaires à certains endroits comme par exemple Boulevard de la Liberté. Des communes voisines sont venues les rencontrer pour se mettre en cohérence. Le lien avec VGA n'était pas fait.

Il ajoute qu'un plan vélo nécessite la prise d'un arrêté, arrêté qui n'a jamais été pris, finalisé.

M. Le Maire propose de modifier le délibéré.

Il souligne qu'il faut bien commencer quelque part. Un équipement déplaçable leur a été présenté. Ils pourront ainsi identifier les manques. Il juge qu'il faut être souple et adaptable. Plusieurs points sont à reprendre sur les zones de rencontres. Tout ceci nécessitera beaucoup de pédagogie auprès de la population.

M. Le Maire propose de voter le cartouche suivant :

« Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le lancement du plan vélo et le déploiement des parcs de stationnement tel que présenté, autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier. »

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°DP - 02 Outils de participation citoyenne : approbation

C. Sorin présente le dossier dont il est en charge avec M. Figueira et L. Roques.

Il remercie tous les Marmandais qui ont participé.

L. Roques présente les conseils générationnels.

Ils sont au nombre de 3 : le conseil municipal des enfants, le conseil jeunes, le conseil des sages. Ils sont élus pour 2 ans renouvelables. Ils sont constitués de 33 membres maximum élus ou volontaires. Ils mènent des actions pour rendre la vie de la ville de Marmande plus agréable et attractive. Ils peuvent être à tout moment consultés par la municipalité pour travailler en collaboration avec celle-ci. Un planning des réunions plénières (modifiables en fonction des événements et des projets) sera établi pour un an.

Leur renouvellement aura lieu à la rentrée 2021.

C. Sorin présente ensuite les conseils de quartiers. Le règlement intérieur a été remplacé par des « principes ». L'élection d'habitant référent a laissé sa place à une participation commune. Un redécoupage des quartiers a été établi.

Ces conseils de quartiers sont ouverts à l'ensemble des habitants de Marmande, ou pas, qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier. Ils sont composés également de techniciens municipaux, d'élus référents désignés par quartiers.

Ils assurent un rôle d'acteurs de cohésion sociale, de solidarité, d'approfondissement de la citoyenneté et de formation à la démocratie locale, Ils permettent aux habitant(e)s de soumettre des propositions et des projets aux élus(es), ils éclairent la collectivité de l'expertise d'usage de ses habitants(es).

L'esprit est d'œuvrer ensemble à la construction de l'avenir de Marmande et de redynamiser les quartiers de notre ville.

La méthode utilisée est la suivante :

- Concertation et Co-construction de projets
- Chaque conseil de quartier définit son mode de fonctionnement et le soumet pour validation à la commission citoyenneté
- Bilan annuel par un comité d'évaluation (constitué d'élus et des Marmandais qui ont participé à l'élaboration des différents outils participatifs),

Un budget global est alloué à l'ensemble des quartiers et sera ventilé en fonction des besoins de chaque quartier.

C. Sorin présente les quartiers et leurs élus référents.

Il explique les principes des nouveaux outils de la démocratie participative qui sont :

- Le conseil participatif

Il s'agit de la mise en place de projet structurant. Les réunions seront constituées des personnes concernées par le projet

Il est composé de 3 Collèges : les habitants, les partenaires et experts, les élus et leurs collaborateurs.

Son rôle est : la réflexion, la concertation, la co-construction.

La méthode retenue est : information, formation, construction du projet.

- Le budget participatif

Il a pour principe d'associer les citoyens à l'affectation d'une partie du budget.

Le montant de l'enveloppe dédiée s'élève à environ 100 000 €.

Tous les Marmandais dès 8 ans peuvent voter.

Le dépôt des projets se fera par courriel. Un comité de validation s'assurera de la faisabilité du projet. Une étude juridique et financière sera faite. Le choix du projet se fera solennellement à la mairie dans une urne.

- Les groupes thématiques :

Ils seront composés d'habitants, d'élus, de techniciens. L'objectif est d'impliquer les Marmandais dans la recherche de solutions.

C. Sorin souhaite remercier de nouveau les Marmandais. Il propose une vidéo qui sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

M. Le Maire souligne qu'il faudrait être sourd pour ne pas constater que les concitoyens s'éloignent de la politique. Il est selon lui nécessaire de reconnecter les administrés avec les décisions. Il souligne qu'à la moindre décision prise il y a un phénomène de contestation immédiate. Pour lui, il faut rester au contact des administrés. Il considère qu'il faut être humble car il s'agit d'un sujet ardu.

La majorité s'inscrit dans une démarche de continuité. Il faut continuer ce qui a fonctionné et inversement arrêter ce qui ne marche pas.

Il faut associer le plus possible le citoyen. La majorité aborde ce dossier avec ces deux notions : nécessité absolue et humilité.

M. Calzavara partage le point de vue de nécessité absolue et d'humilité.

Elle remarque que le conseil citoyen, outil obligatoire, ne figure pas dans cette délibération.

M. Caruhel explique que le conseil citoyen n'a pas été oublié, il concerne la politique de la ville. Il doit être impulsé par l'Etat.

Il a été dissout en 2018. Il est prévu de le relancer fin avril, début mai.

Les quartiers ont été redéfinis. Ils ne veulent pas d'ambiguïté.

M. Le Maire souligne que le conseil citoyen va être relancé avec le projet ANRU. Pour Habitayls il est important d'avoir parmi les interlocuteurs des habitants.

V. Pérali souhaite savoir si tous les projets même de petites sommes seront débattus.

C. Sorin explique à nouveau qu'il y aura un comité de validation qui décidera après étude de l'aspect juridique, financier, si le projet sera soumis au vote des Marmandais.

V. Pérali souligne qu'il existait cinq groupes et que la majorité en veut 8. Elle s'interroge les habitants, seront-ils plus motivés ?

Avec tout ce temps passé, d'énergie, ne craignent-ils pas d'écoëurer les habitants ? Les décourager ?

L'opposition s'abstiendra sur ce dossier.

C. Sorin explique que les habitants étaient découragés. Ce qui est difficile pour eux c'est l'engagement dans le temps. L'intérêt dans leur démarche est que cela se passe sur un temps défini. Un Marmandais intéressé par un projet en particulier va pouvoir s'y investir sans s'engager sur la durée. Le pari est de travailler au projet.

S. Borderie considère qu'un des rôles des élus est de reconnecter le citoyen.

Le citoyen va trouver de l'intérêt sur un engagement de courte durée. L'objectif au travers de tels dispositifs proposés ce soir, est que le citoyen s'intéresse à la chose publique. Elle souligne qu'il est intéressant de voir la diversité des outils proposés.

V. Pérali précise qu'ils n'ont pas dit que la citoyenneté n'était pas intéressante et utile. Elle considère que ce sera toujours les mêmes Marmandais qui interviendront. Elle juge que les projets défendus étaient ceux des bénévoles des associations les plus disponibles.

S. Borderie explique que V. Pérali dispose d'une mauvaise information. Elle l'invite à regarder la liste des lauréats. Parmi eux des tous petits clubs qui n'avaient pas la force de frappe mais qui se sont mobilisés, avaient envie.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'un outil important. Il constate que Madame Pérali le situe à un autre niveau et fait de l'ironie. Il sait bien que l'échéance électorale arrive mais elle n'est pas obligée d'ironiser.

Concernant la question de la participation, M. Le Maire souligne qu'ils verront à l'usage. Il sera humble et analysera.

L'objectif n'est pas de créer des millefeuilles mais associer des personnes sur un sujet.

M. Le Maire donne l'exemple du nettoyage des trottoirs pour illustrer ses propos. Ce thème intéresse tous les quartiers et leur volonté est d'amener le plus de gens possible. Le tirage au sort est un moyen d'amener des personnes qui ne seraient pas venues. Il souligne qu'ils verront à l'usage mais il ne veut pas d'ironie sur ce sujet-là.

Votants : 33 - Abstentions : 07 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la Majorité

M. Le Maire propose plusieurs idées pour les premiers conseils participatifs

- L'ilot Espiet. Il a des commandes : des places de stationnement et un ilot de fraîcheur.
- La sortie de la Filhole quand on y entre par l'ouest. (Plusieurs citoyens ont déjà proposé des solutions).
- Pour le Plan vélo : la circulation en toute sécurité au niveau du vieux pont
- La place du marché : l'ilot de chaleur (il a été interpellé avec Mme Marchand par les commerçants de la Place du Marché).

Il veut apporter tout son soutien à M. Figueira, C. Sorin et L. Roques.

Pôle 1 Finances- NTIC- Economie, emploi, insertion- Sécurité

Ressources Humaines

Dossier n°P1- 01 – Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-02 – Création d'un emploi en contrat d'apprentissage

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-03 – Création d'un emploi en contrat d'apprentissage

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-04 – Création d'un emploi en contrat d'apprentissage

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1- 05 – Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Finances

Dossier n°P1-06 – Convention de participation aux charges d'électricité dans le cadre de l'occupation du bâtiment « Gymnase Albert Camus » entre la cite de la formation (EPA) et la ville de Marmande

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Marmande Tranquillité

Dossier n°P1-07 – Demande de subventions auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 3 Culture, Patrimoine, animations – Sports

Sports

Dossier n° P3-01 – Contrat emploi sport – Participation communale

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-02 – Contrat emploi sport – Participation communale

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Culture

Dossier n°P3 - 03 Révision du règlement intérieur de la médiathèque et de la grille tarifaire.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3 - 04 – Convention APACAM 2021 - 2025

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Social, Education, Nouvelle citoyenneté, Etat Civil

Dossier n°P4 - 01 – Création de tarifs Occupation du Domaine Public

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Etat civil

Dossier n°P4 -02 – Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle de Mme Gillard

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4 – 03 Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Patras en concession perpétuelle de M. Passiski

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4 – 04 Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle de M. FRESNEDA

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Education

Dossier n°P4 – 05 Demande de subvention dans le cadre du plan de Relance : socle numérique dans les écoles élémentaires

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle Technique

Dossier n°1 – Ilot des religieuses, réalisation d'un espace public dans le cœur historique

M. Le Maire souligne que la précédente mandature avait fait le choix de laisser en placette, choix qu'il partage puisque cela met en valeur la Tour Charlemagne.

Sur ce dossier les montants sont totalement différents de ceux annoncés par la précédente mandature. Concernant le traitement des infiltrations du mur accolé le devis est passé de 14 000 € initialement prévu à 40 000 €. M. Le Maire et ses adjoints ont dû aller au fond du dossier, et faire des choix.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2021.025 – 16.02.2021 - Encaissement d'un don par chèque de Monsieur Jean-Pierre FOURCADE
- ♦ Décision n° 2021.026 – 16.02.2021 - Désignation d'un avocat pour défendre 3 agents de la commune dans le cadre de la Protection Fonctionnelle
- ♦ Décision n° 2021.027 – 17.02.2021 - Exposition Charlotte PROUST
- ♦ Décision n° 2021.028 – 18.02.2021 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU GROUPE ELECTROGENE DE L'ESPACE EXPOSITIONS
- ♦ Décision n° 2021.029 – 19.02.2021 - Mise en place séminaire des élus avec l'organisme de Formation « Gestions Locales »
- ♦ Décision n°2021.030 – 23.02.2021 - Lectures à voix haute pour le printemps des poètes
- ♦ Décision n° 2021.031 – 26.02.2021 - Convention de dépôt d'archives privées Michel BONNAURON

- ♦ Décision n° 2021.032 – 05.03.2021 - Avenant n°1 au contrat de maintenance Progiciel ORPHEE - Médiathèque
- ♦ Décision n° 2021.033 – 05.03.2021 - Renouvellement du contrat de services relatif au progiciel BL-Enfance
- ♦ Décision n° 2021.034 – 05.03.2021 - Contrat de maintenance Logiciel Post-Office – BL Scan Courrier
- ♦ Décision n° 2021.035 – 08.03.2021 - Don d'un lot de 17 PC PORTABLES PROBOOK à l'Association Tr@nsnuméric
- ♦ Décision n° 2021.036 – 08.03.2021 - Contrat de cession avec l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine
- ♦ Décision n° 2021.037 – 09.03.2021 - Autorisation d'ester en justice
- ♦ Recours en annulation de la délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- ♦ Décision n° 2021.038 – 09.03.2021 - RÉSIDENCE - ASSOCIATION LES Z'ARTS DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2021.039 – 09.03.2021 - Résidence - Groupe Anamorphose
- ♦ Décision n° 2021.040 - 11.03.2021 - Exposition DREHAN
- ♦ Décision n° 2021.041 – 10.03.2021 - Contrat d'éco-pâturage – Site de la Filhole saison 2021
- ♦ Décision n° 2021.042 – 12.03.2021 - Occupation du domaine public pour la prolongation d'un service de restauration rapide à la Filhole

S. Francis a une question concernant la décision n°2021.029 concernant la formation des élus.

Il souhaite savoir pourquoi la majorité n'a pas utilisé le DIF et pas par ligne budgétaire.

M. Le Maire assume pleinement ce choix. Le DIF sera mobilisé par ailleurs.

F. Fignes souhaite s'abstenir sur l'avant dernière décision.

M. Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote concernant les décisions.

C'est l'occasion pour lui de rappeler qu'un élu ne doit pas participer au vote d'un dossier où il est partie prenante.

S. Francis en complément du mot d'actualité de M. Le Maire sur la crise sanitaire s'étonne que la municipalité ne puisse pas disposer de déclinaisons au niveau de la commune. Il a été interrogé par des Marmandais sur les chiffres.

Il y a un centre de dépistage. Il demande s'il n'est pas possible de remonter le nombre de personnes testées, le nombre de cas positifs, le nombre de marmandais vaccinés.

M. Le Maire souligne qu'il n'y a pas le mot introductif du Maire et le mot conclusif de S. Francis.

Il rappelle que l'ARS ne communique plus aucune donnée.

Concernant le nombre de vaccinés il fera remonter les chiffres du Centre de vaccination mais il précise que certains Marmandais se font vacciner à Agen.

Il n'est pas possible de donner le taux de positivité aux tests de dépistage. Seul le taux d'incidence donne une information.

Il souligne que la part du variant anglais s'élevait à 63 % il y a 15 jours et est passé à 71 % la semaine suivante.

C. Sorin précise que la ville d'Agen est venue visiter le centre de vaccination pour prendre exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 05.

Le Secrétaire de séance,
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

